

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

123575

Déclaration de Maladie : N° P19-0016673

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2734 Société : RAM

Actif Pensionné[e] Autre :

Nom & Prénom : A BOU EL FATH Date de naissance : 24-11-52

Adresse : mostafa habithelle

Tél. : 0666132869 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. LARFAOUI HASSAM
Médecin Urgentiste
Bm B1, Appt A2, Hay Ouar
Bachkou - Casablanca
Tél. : 06 61 05 95 45

Date de consultation : 25/07/2022

Nom et prénom du malade : A BOU EL FATH LALI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Covid 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPA Le : 25/07/2022

Signature de l'adhérent[e] :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/07/2011	CS	~	110	Dr. LARFAOUTISS Médecin Urgentiste Boulevard B1, Appartement A2, Hay Ouhad Bachkou - Casablanca Tél.: 06 61 05 95 48
ST	Pf. abd	~	110 20 500	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAKHLA 91, Avenue Lakhdar Hay el Inara I - Casablanca TÉL: 05 22 50 40 82	21/07/2011	299

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="text"/> </



فحص طبي بالمنزل
طب المستعجلات
تخطيط القلب

Consultation à domicile
Medecine d'urgence
Electrocardiogramme

le ١٤/٥/٢٠٢٢

A BOU EL FATIA LAICIA

29.70 x 2

1.S

1) A 3g + 500 ml

Ag/T Pw 1/2 40 ml

2) Vit C 1g

Ag + Ag 0.5g 100 ml

3) Zinsol 1cc

Ag/S ml 1x8

D Cu 26/22

Ag/S 15ml 1.S

Cobagp 1cc

Ag/S ml 10g

56-39
27.70
10.605

10.605

Imm. B1, Appt. A2, Lotissement El Ouaha - Bachkou - Casablanca
Tél : 06 61 05 95 48

29.70
PPV 790H70
PER 01/25
LOT L357

29.70
PPV 790H70
PER 01/25
LOT L357

29.70
PPV 56.30 DH
PER 01/2023
LOT: 211050
EXP: 09/2023

PHARMACIE DAKHLI
El Ouaha - Bachkou - Casablanca

diosaspirine 100 mg/30cps
acide acetylsalicylique
P.P.V. : 27.70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Dr. LARFAOUI ISSAM
Médecin Urgentiste
Imm. B1, Appt A2, Hay Our
Bachkou Casablanca
Tél.: 06 61 05 95 48
LOT : 4355
UT. AV : 10-24
P.P.V. : 10 DH 60

2) ods 2-

1g/10 ml 8 serv

4 5 8) Nojs frt

1 Ag + 3 b

299

NO - SPA FORTE 80MG
CP 820
P.P.V : 45DH00
LOT : ZZE001
PER. 01/2025
6 118000 061816 O

Dr. LARFAUUI ISSAI
~~Medecin Urgentiste~~
n° 81, Appt A2, Hay Ouarda
Bachkou - Casablanca
Tél.: 06 61 05 95 15

PHARMACEUTIQUE
HAY EL HABIBI - Casablanca
Tél.: 05 22 50 10 82